

Medical Care Insurance Remuneration  
Supplement for 1985

In Ontario, Alberta, British Columbia and the Yukon, the federal government contributes a portion of the provincial medicare premium on behalf of its employees. These provinces levy a health insurance premium and it is paid by each employee by salary deduction to the provincial authorities.

When an employee has resided in a province that does not levy health insurance premiums (Newfoundland, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick, Quebec, Saskatchewan, Manitoba and the North-West Territories) the Government contributions are payable directly to the employee upon application as a remuneration supplement. A refund will be made by a single payment.

Personnel eligible for this remuneration supplement are advised to apply for it. The required application forms may be obtained from the Health Plan Section (ABMH) in Ottawa.

The expiry date for submission of these applications is June 30, 1986.

PERSONNEL INFORMATION

Special Adviser - ZSPA

Mr. C.F.W. Hooper has been named Special Adviser to the Director General, Security Services Bureau; his symbol is ZSPA.

Supplément de rémunération au titre de  
l'assurance-maladie pour 1985

En Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Yukon, le gouvernement fédéral paie une partie des cotisations de ses employés au régime provincial d'assurance-maladie. La prime que ces provinces perçoivent à cet égard est retenue à la source du salaire de tout employé et versée aux autorités provinciales.

Dans les autres provinces (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau Brunswick, Québec, Saskatchewan, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest) où une telle prime n'est pas perçue, les contributions du gouvernement fédéral sont payables aux employés, directement et sur demande, sous forme de supplément de rémunération. Ce remboursement se fait en un seul versement.

Les employés admissibles à ce supplément de rémunération sont invités à en faire la demande en se servant du formulaire approprié qu'ils peuvent obtenir de la Section de l'assurance-maladie (ABMH) à Ottawa.

Les demandes devront être reçues avant le 30 juin 1986.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

Conseiller spécial - ZSPA

Mr. C.F.W. Hooper a été nommé Conseiller spécial du Directeur général des services de sécurité; son symbole est ZSPA.